

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/08

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Chanverrie et la Communauté de communes du Pays de Mortagne – Ilot Euratlantic

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune de Chanverrie, la Communauté de communes du Pays de Mortagne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat sur une friche industrielle, ilot Euratlantic,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Recu en Préfecture de la Vendée  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

21 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE